
Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga (Portugal) No 1590

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga

Lieu
Région Nord, municipalité de Braga
Portugal

Brève description

Le sanctuaire Bon Jésus du Mont, à Braga, est un paysage culturel, situé sur les pentes abruptes du mont Espinho, qui domine la ville de Braga, dans le nord du Portugal. Il s'agit d'un ensemble paysager et architectural, qui constitue un mont sacré reproduisant symboliquement le paysage de la Jérusalem chrétienne et faisant le récit élaboré de la Passion du Christ (la période de la vie de Jésus comprise entre son entrée à Jérusalem et sa crucifixion). Cet ensemble, construit sur une période de plus de 600 ans, est centré sur une *Via Crucis* (un chemin de croix), longue et complexe, qui parcourt le flanc ouest du mont. Cette succession sophistiquée de marches en pierre et de chemins est émaillée de chapelles qui abritent des collections de sculptures évoquant la Passion du Christ, ainsi que de fontaines, de sculptures allégoriques et de jardins classiques. La *Via Crucis* aboutit à l'église, au sommet du mont, dans laquelle figure une représentation du Calvaire (le lieu où Jésus fut crucifié), au sein du maître-autel.

Le bien proposé pour inscription, qui couvre 26 ha, illustre la tradition européenne de création de *Sacri Monti* (monts sacrés), concept promu à l'origine par l'église catholique au concile de Trente, au XVI^e siècle, en réaction à la Réforme protestante, et mis en œuvre par la suite en de nombreux endroits d'Europe et au-delà. Ce sanctuaire à Braga, réalisé principalement dans un style baroque et entouré d'un parc et de bois luxuriants, en est un exemple relativement ancien, étendu et homogène, qui reflète un récit religieux majestueux, typique des entreprises de la Contre-Réforme de l'église catholique.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (juillet 2017) paragraphe 47, il est également proposé pour inscription en tant que *paysage culturel*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

31 janvier 2017

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 17 au 20 septembre 2018.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 8 octobre 2018 pour lui demander des informations complémentaires sur l'analyse comparative, l'intégrité, l'authenticité, les facteurs affectant le bien, la gestion et la protection.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2018, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS.

Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, incluant la cartographie du bien, l'élargissement de l'analyse comparative, le statut des exclusions de certaines parties du mont Espinho, les origines de l'un des bâtiments de l'hôtel, la justification du critère (ii), l'aménagement paysager et le choix des plantations, la suppression du bar en terrasse et le suivi des indicateurs.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 12 novembre 2018 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le sanctuaire du Bon Jésus du Mont, à Braga, est un paysage culturel de 26 ha, situé sur les pentes du mont Espinho, qui domine la ville de Braga, dans le nord du Portugal. Ce bien comporte trois zones principales : le parc, au sud-est de l'église, qui se trouve au sommet du mont Espinho ; une zone densément boisée, à l'ouest de la partie inférieure du bien ; et le sanctuaire.

Le bien comprend des éléments structurels et ornementaux, tels que des murs, des escaliers, des patios, des jardins, des chapelles, une église, des fontaines et des statues. L'emploi de jeux d'eau fait partie intégrante de la composition. Le bois et le parc possèdent un réseau de sentiers. Il y a également des lacs, ainsi que des bâtiments séculaires.

Le sanctuaire est un ensemble architectural et paysager qui a été construit sur une période de plus de 600 ans. La planification du complexe est centrée sur une *Via Crucis* (chemin de croix) longue et complexe, qui mène en haut du flanc ouest du mont Espinho. Ce chemin compte une série de chapelles, qui abritent des collections de sculptures évoquant la Passion du Christ, ainsi que des fontaines, des sculptures allégoriques et des jardins classiques. L'église se trouve en haut de la *Via Crucis*.

Le sanctuaire, qui a été reconstruit et agrandi au fil du temps, est marqué par l'architecture baroque aussi bien que rococo et néoclassique. Il est entouré de terres boisées qui conduisent les pèlerins à des escaliers successifs, reliant diverses chapelles.

Le bien proposé pour inscription illustre la tradition européenne de réalisation de *Sacri Monti*, représentant des monts sacrés. Le bien sous sa forme actuelle est principalement de style baroque et reflète un majestueux récit religieux, typique de la Contre-Réforme

L'escalier des Cinq Sens est l'œuvre baroque la plus emblématique au sein du bien. Il comporte des murs, des marches, des fontaines, des statues et d'autres éléments ornementaux, très riches du point de vue iconographique, scénographique et symbolique.

Les édifices ou structures séculaires comptent des hôtels et des bâtiments de réception. Au nord de l'escalier, se trouve un funiculaire hydraulique datant de 1882, qui constitue une autre voie d'accès au sommet de la colline.

Tout le sanctuaire est bâti sur du granit, et le bien porte encore des traces d'extractions destinées à la construction du sanctuaire. Les bâtiments en granit ont des façades en plâtre, blanchies à la chaux, encadrées de maçonneries en pierres apparentes.

La végétation est formée principalement d'arbres à feuilles caduques, complétés par des espèces exotiques à feuilles persistantes. L'un des éléments essentiels du parc est son lac.

L'aménagement originel ou historique du paysage actuel est apparemment mal compris. L'ICOMOS a demandé une documentation supplémentaire sur l'aménagement historique, le choix des plantes et la signification des principaux éléments du paysage. L'État partie, en février 2019, a résumé l'interprétation historique de l'aménagement, en se basant sur des cartes anciennes, des articles de journaux et des livres contemporains, et les registres de la confrérie. L'auteur de l'aménagement reste incertain, mais une carte de 1883 rend compte de sa forme

à cette époque. Le choix originel des plantes est également décrit et le plan de plantation peut être déduit, ne serait-ce que partiellement, des spécimens adultes qui ont survécu et qui sont consignés en tant qu'espèces principales ou remarquables. Néanmoins, il reste des lacunes à combler en ce qui concerne la connaissance du paysage, surtout pour ce qui est de la signification de la végétation et du paysage vis-à-vis du lieu sacré.

La ville de Braga remonte à l'époque romaine, et la présence de l'église chrétienne dans la ville date du IIIe siècle de notre ère.

Le bien proposé pour inscription a été réalisé sur le mont Espinho en tant que mont sacré, dans le cadre d'un mouvement plus vaste de création de « nouvelles » Jérusalem dans diverses parties d'Europe, avec l'objectif essentiel d'éduquer le peuple à la chrétienté. Le bien peut être compris comme un programme unique destiné à créer un lieu de salut – construit et reconstruit à des périodes successives – qui a absorbé le contexte social, politique et économique de chaque période, et les manifestations et créations artistiques au fil du temps. En particulier, l'apparence actuelle du bien reflète des programmes successifs mis en œuvre à partir du XVIIe siècle par les archevêques de Braga et les conseils de la confrérie du Bon Jésus du Mont, propriétaire des lieux.

L'histoire du bien peut être divisée en sept étapes : l'époque des ermitages (XIVe siècle-1629) ; le premier sanctuaire (1629-1722) ; la Jérusalem ressuscitée (*Jerusalem Sancta Restaurada*) (1722-1740) ; la cour des Évangélistes (*Terreiro das Três Capelas*) (1749-1765) ; la période de grâce et le nouveau temple (1765-1857) ; d'un sanctuaire à un lieu de villégiature (*Villegiatura*) (1877-1945) ; et la période récente (1945-présent).

Les premières utilisations religieuses du mont Espinho sont liées à la présence d'ermitages sur cette colline.

La confrérie du Bon Jésus du Mont a été fondée en 1629. C'est à partir de cette date que le mont Espinho, avec ses petits ermitages, est considéré comme un mont du Calvaire (le Calvaire étant le lieu où Jésus fut crucifié). Le mouvement des confréries, ou des pères conciliaires, était lié à la réaction de l'église catholique face à la Réforme protestante. Ce mouvement s'accompagna d'une vigoureuse relance du sentiment religieux et de la spiritualité.

La confrérie du Bon Jésus du Mont fit reconstruire les ermitages du mont Espinho au cours du deuxième stade et conçut des travaux de construction majeurs qui allaient transformer le mont en sanctuaire, dont des baraquements pour les pèlerins et les premières chapelles dans des petites niches, évoquant la Passion du Christ, reliées par un sentier spécifique à travers bois.

La troisième étape, de 1722 à 1740, a vu la construction d'un portique, de huit chapelles, de fontaines, de l'escalier des Cinq Sens, et d'une église circulaire (remplacée

depuis). Le chemin de la *Via Crucis* fut également égalisé. La nouvelle église et les chapelles furent terminées en 1725 et quatre chapelles supplémentaires furent conçues.

La période qui débuta en 1749 vit la construction de logements pour les aumôniers, de gîtes pour les pèlerins, de nouvelles statues et d'une chapelle. Cette époque se distingue par la construction de la cour des Évangélistes, achevée en 1765. Elle évoque la période qui suivit la mort du Christ et différencie le sanctuaire de Braga de la plupart des autres versions de la *Via Crucis*. De bien des façons, cette place contribue à la complexité et à l'exhaustivité de la *Via Crucis*.

Cette période met en évidence le rôle important joué par les visiteurs du sanctuaire, les adorateurs de la sainte Croix et les membres de la confrérie. Leurs contributions, sous forme d'aumônes et de dons, furent extrêmement importantes pour la construction, la préservation et l'activité liturgique.

L'église actuelle a été bâtie entre 1784 et 1811, pour remplacer une structure plus ancienne, de forme circulaire, mais l'intérieur ne fut pas achevé avant 1857. Plusieurs autres constructions furent réalisées durant cette période (la cinquième étape), comme l'escalier des Vertus et plusieurs chapelles.

Le funiculaire a été achevé en 1882, lors de la sixième étape (1877-1945), offrant ainsi un autre moyen d'accès au sommet du mont. Certains éléments étaient en mauvais état, et une reconstruction de grande ampleur du sanctuaire fut entreprise durant cette période. À cette époque, les baraquements des pèlerins commencèrent à se transformer en hôtels. Ces développements reflétaient la transformation du bien qui, de lieu de pèlerinage, devenait une *Villegiatura*, un endroit accueillant également le tourisme.

Le parc, réalisé à la fin du XIXe siècle, a donné lieu à une intense plantation de diverses espèces d'arbres et d'arbustes, à l'aménagement du lac et à la création de plusieurs allées. Des chapelles supplémentaires furent construites au cours des années qui suivirent l'année 1884, remplaçant des versions plus anciennes. D'autres modifications mineures ont été effectuées au début du XXe siècle.

Tout au long de son histoire, le bien a été géré par la confrérie. En 1998, un plan d'ensemble a été commandé et il a été mis en application depuis cette date. Les hôtels ont fait l'objet de travaux de rénovation significatifs, et des travaux de conservation et de restauration ont été réalisés sur de nombreuses chapelles, fontaines, œuvres d'art et escaliers. Ces dernières années, le nombre de visiteurs a considérablement augmenté, rendant nécessaire une meilleure gestion de la circulation et du stationnement des véhicules.

Délimitations

Le bien proposé pour inscription est compris dans une zone de 26 ha, et est entouré d'une zone tampon de 232 ha.

La délimitation du bien proposé pour inscription englobe tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée, et est bien définie, suivant en général la route périphérique. Elle correspond, dans l'ensemble, à la délimitation du sanctuaire datant de 1883. La délimitation exclut une partie du mont sacré, du côté nord. Cette zone exclue comporte un hôtel de luxe, avec des activités touristiques intensives, et un couvent de carmélites. L'ICOMOS considère que ces exclusions sont justifiées.

La zone tampon fournit une protection appropriée au bien proposé pour inscription, en particulier contre les empiètements dus au développement, et elle est, dans l'ensemble, bien définie, suivant les voies publiques, ainsi que les murs des propriétés privées, les sentiers forestiers et une petite rivière qui délimite toute la partie orientale de la zone tampon.

État de conservation

Certains éléments ayant été mal entretenus dans les années 1880, une réfection importante du sanctuaire a été entreprise, comportant la reconstruction et la réparation de l'escalier des Cinq Sens en 1895.

Un grand projet de conservation est en cours actuellement. Devant être achevé en 2020, il concerne six chapelles, l'intérieur de l'église et ses œuvres d'art, et permettra d'achever des travaux entamés précédemment sur les escaliers.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que l'état de conservation du bien est bon dans l'ensemble. Il fait suite à environ vingt années de travaux continus, portant sur la conservation et la restauration du sanctuaire (en notant que le projet actuel n'est pas encore achevé).

La mission de l'ICOMOS note qu'il y a des problèmes de restauration visibles sur le portique principal et les parties inférieures des escaliers, dus à la fréquentation continue des lieux, de longue date, par des milliers de visiteurs, ainsi qu'à des facteurs environnementaux naturels. Les neuf chapelles non encore restaurées font face à des problèmes du fait de la forte humidité, à l'extérieur comme à l'intérieur. Le funiculaire nécessite des travaux de conservation, et le café au bord du lac est inutilisable et en mauvais état.

Des parties du parc, des bois, des jardins et de l'avenue, en particulier en ce qui concerne les arbres et les trottoirs, nécessitent une attention particulière. Une phase de travaux supplémentaire est prévue à l'avenir pour traiter ces problèmes.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique,

l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien sont l'expansion et le développement urbains, les incendies et la pression exercée par les visiteurs.

Le sanctuaire se trouve en périphérie de la ville de Braga, à la lisière de la zone urbaine, mais dans un environnement pour l'essentiel rural. La ville a connu une expansion urbaine importante.

La pression urbaine provient de l'expansion de la ville autour de la zone tampon, ainsi que d'une activité de construction privée à l'intérieur de la zone tampon. Un tel développement comprend des maisons modernes de petite et grande dimensions (dont la hauteur ne dépasse pas deux étages). Dans certaines zones, une végétation relativement dense masque ce développement. La zone boisée étendue contribue également à préserver le sanctuaire, et le plan d'ensemble municipal protège la zone contre les constructions et les nouvelles routes. Le bois est également classé comme zone forestière de loisirs, qui est gérée conformément aux normes de conservation, ainsi qu'avec d'autres objectifs.

Ces développements immobiliers ont été exclus de la zone tampon dans quelques cas. Par contre, d'autres zones de logements sont incluses dans la zone tampon, afin de pouvoir contrôler de façon plus stricte et plus efficace les futurs changements apportés à ces zones.

La pression urbaine actuelle sur les zones environnantes qui résulte de l'expansion de la ville n'a pas eu d'impact négatif sur le bien proposé pour inscription. En ce qui concerne les activités de construction à l'intérieur de la zone tampon, l'impact sur le bien peut être atténué. Ces deux situations nécessiteront un suivi rigoureux à l'avenir.

Il n'y a pas de contrainte de l'environnement.

L'un des plus grands risques potentiels couru par le bien est le risque d'incendie, en raison de la présence de terres densément boisées aux environs. Certaines espèces d'arbres exotiques, dans les propriétés et zones forestières voisines, sont également particulièrement dangereuses en cas de feux de forêt.

La confrérie se montre vigilante face à la menace que représentent les incendies. Les services de lutte contre les incendies sont conscients de l'importance du sanctuaire et déploient leurs ressources pour combattre les menaces quand elles surviennent. Cependant, il devient clair qu'une meilleure coordination est nécessaire entre toutes les parties prenantes des environs, notamment les deux municipalités concernées, en ce qui concerne cette menace. Des travaux sont en cours pour améliorer la coordination et la planification, afin de prévenir et combattre les incendies.

Le nombre croissant de personnes qui visitent le bien proposé pour inscription est susceptible d'avoir un impact négatif. Cette augmentation est liée aux visiteurs religieux comme à ceux qui font du tourisme culturel. La confrérie est consciente de ce nombre croissant de visiteurs et

concilie depuis longtemps la nécessité de gérer le bien à la fois en tant que lieu religieux et destination culturelle pour les touristes. Par conséquent, une gestion prudente est nécessaire en ce qui concerne une procédure qui a été adaptée au fil du temps dans le but de faire face au nombre croissant de visiteurs. Une pression supplémentaire, du fait de l'inscription éventuelle du bien sur la Liste du patrimoine mondial, nécessitera peut-être des interventions supplémentaires en matière de gestion pour protéger le bien.

Une autre installation présente sur le bien proposé pour inscription mérite d'être mentionnée : la buvette située sur une terrasse, près de la sortie du funiculaire. Cette installation n'est pas adaptée à l'emplacement actuel et doit être démontée au cours de la période 2020-2025. L'ICOMOS a demandé la confirmation du calendrier de la suppression de cette buvette dans son rapport intermédiaire. L'État partie a précisé en février 2019 que le bail commercial actuel sera résilié en 2020 et que le bar retombera sous le contrôle de la confrérie. Aucun détail complémentaire sur le calendrier n'a été fourni.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'ensemble paysager et architectural du sanctuaire fait partie intégrante du projet européen de création de *Sacri Monti* promu par le concile de Trente au XVI^e siècle. Il constitue un mont sacré, reproduisant de façon symbolique le paysage de la Jérusalem chrétienne, pour permettre aux chrétiens de faire l'expérience de ce lieu saint. C'est un modèle qui a été exporté dans d'autres parties du monde.
- Le sanctuaire est un exemple extraordinaire de mont sacré, avec un aspect monumental sans précédent, défini par un récit complet et élaboré de la Passion du Christ. Il est exceptionnel par ses qualités architecturales et décoratives reflétant l'art baroque, par son unité pour ce qui est de produire une harmonie formelle et fonctionnelle, par l'emploi prédominant du granit pour sa construction et par son impressionnante série de statues, le tout inscrit dans un parc verdoyant et des bois luxuriants. Le bien reflète également une ingéniosité technique liée aux éléments structurels, mécaniques et hydrauliques, et une expression artistique liée à l'architecture, la sculpture et la peinture.

La proposition d'inscription fait référence au bien comme étant « une manifestation du génie créateur artistique et architectural humain » et un « chef-d'œuvre résultant du génie créateur... ». Cependant, le critère (i), manifestement le plus pertinent vis-à-vis de telles déclarations, n'est pas proposé, ni abordé dans l'analyse comparative de la proposition d'inscription.

Analyse comparative

L'analyse comparative est présentée en trois parties : dans le contexte d'autres monts sacrés (des monts préalpins) réalisés avant le bien proposé pour inscription ; par rapport aux monts sacrés inclus sur la Liste du patrimoine mondial et les listes indicatives ; et au regard d'autres biens pertinents au Portugal.

L'analyse commence par opérer une distinction entre les montagnes naturelles qui font elles-mêmes l'objet d'une vénération et les structures bâties sur des montagnes qui font l'objet d'une vénération. Ceci est illustré par la distinction faite entre les montagnes sacrées d'Orient, par exemple, et les *Sacri Monti* italiens. L'analyse suggère également que les concepts de *Sacri Monti*, de calvaires et de *Viae Crucis* ne sont pas clairement différenciés dans la littérature, et que tous trois peuvent s'appliquer au bien proposé pour inscription.

L'analyse de l'État partie a constaté qu'il n'y avait aucun bien semblable sur les listes indicatives.

L'analyse note que la réalisation du mont sacré de Varallo, dans le Piémont (Italie), entamée à la fin du XVe siècle, a inauguré le thème des monts sacrés et ouvert la voie à l'expression d'une scénographie religieuse, ce qui est lié au bien proposé pour inscription.

Une comparaison est faite avec les monts sacrés du Piémont et de Lombardie (Varallo, Crea, Orta, Varese, Oropa, Ossuccio, Ghiffa, Domodossola et Valperga). L'analyse reconnaît que l'idée de recréer symboliquement Jérusalem au Portugal est sans doute née en d'autres lieux, par exemple dans des couvents, mais que l'idée de construire une Jérusalem sur un mont, accessible à un grand nombre de croyants désireux d'éprouver le parcours de la Passion du Christ, a peut-être débuté avec le bien proposé pour inscription. Cependant, ces autres représentations ont été créées dans un espace réservé aux moines, et n'ont jamais atteint la complexité iconographique et architecturale du bien proposé pour inscription, ni eu son impact sur le paysage associé.

Il est considéré que les monts préalpins permettent de faire de meilleures comparaisons parce que leur topographie escarpée permettait de reproduire l'expérience de l'ascension du mont sacré à Jérusalem, sous forme de « pèlerinage de substitution ». Le mont sacré de Varallo, dans le Piémont, a été le premier construit durant la période de la pré-Réforme et il a servi de modèle aux constructions ultérieures. Plusieurs autres sanctuaires aux caractéristiques similaires ont été construits sur le même territoire préalpin, en particulier aux XVIe et XVIIe siècles. À l'exception de deux exemples en Suisse (Locarno et Brissago), les autres sont des monts sacrés italiens qui sont inclus dans un bien en série inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sous le nom de *Sacri Monti* du Piémont et de Lombardie (Italie, 2003, critères (ii) et (iv)). Il est à noter que les deux monts sacrés en Suisse ont été recommandés précédemment par l'ICOMOS en tant qu'extension du bien italien du patrimoine mondial.

L'analyse note que le bien proposé pour inscription possède une dimension physique et paysagère imposante, un aspect monumental du point de vue architectural, et une richesse décorative et symbolique qui le distinguent des sanctuaires préalpins.

Outre les *Sacri Monti* du Piémont et de Lombardie, l'analyse comparative examine trois autres biens du patrimoine mondial : le Sanctuaire du Bon Jésus à Congonhas (Brésil, 1985, critères (i) et (iv)) ; la Ville historique de Banská Štiavnica et les monuments techniques des environs (Slovaquie, 1993, critères (iv) et (v)) ; et Kalwaria Zebrzydowska : ensemble architectural maniériste et paysager et parc de pèlerinage (Pologne, 1999, critères (ii) et (iv)). À part de brèves informations factuelles, la proposition d'inscription ne fournit pas de comparaisons concluantes déterminant pourquoi le bien proposé pour inscription devrait également être inclus sur la Liste du patrimoine mondial.

La proposition d'inscription cite une analyse sur les monts sacrés et en conclut que le bien proposé pour inscription est « l'exemple le plus élaboré de tous les monts sacrés du monde catholique ». Après la citation d'une autre analyse, elle déclare que « le mont sacré de Braga nous offre, sans aucun doute, le sanctuaire le plus parfait bâti par la chrétienté... ».

L'analyse note les références diverses et récurrentes au bien en tant que modèle pour la création d'autres sanctuaires sur des monts, en particulier dans le nord du Portugal et au Brésil. Il est fait mention spécifiquement de l'influence du bien sur le sanctuaire du Bon Jésus à Congonhas, au Brésil.

L'analyse note que les *Sacri Monti* se sont répandus en Europe : un grand nombre d'exemples se trouvant en Italie, en Suisse, en Autriche, en Allemagne, en Espagne, en France, en Hongrie, en Slovaquie, aux Pays-Bas et en Belgique, ainsi qu'au Portugal. À cette liste, on pourrait également ajouter l'Inde, avec l'exemple de l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception, à Goa. Il n'y a pas de comparaisons spécifiques fournies avec la plupart de ces exemples.

Par rapport aux autres sanctuaires du Portugal, l'analyse affirme que le bien proposé pour inscription témoigne d'une expansion physique et d'une complexité formelle plus importante, en particulier pour ce qui est de la construction des escaliers complexes, donnant au paysage une plus grande importance, ce qui n'est apparu qu'après le développement baroque du Bon Jésus du Mont à Braga. Ce sanctuaire est devenu un modèle pour les sanctuaires ultérieurs au Portugal.

Néanmoins, dans le contexte de la conception et des attributs physiques baroques principaux, il y a suffisamment d'informations à disposition pour conclure que le bien est exceptionnel comparé aux sanctuaires du Portugal et du Brésil, et qu'il possède des qualités très différentes de celles des *Sacri Monti* du Piémont et de Lombardie, lieux de la plus haute importance, en particulier le sanctuaire de Varallo. Comparé à ce dernier,

le bien proposé pour inscription date, dans l'ensemble, d'une période plus tardive, et c'est un bien unique géré par la même institution depuis 1629, qui est caractérisé par son unité, découlant d'une conception grandiose dans un style baroque exquis.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii) et (iv).

Critère (ii) : *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'ensemble paysager et architectural du sanctuaire fait partie intégrante du projet européen de création de *Sacri monti* promu par le concile de Trente au XVI^e siècle. Cet ensemble constitue un mont sacré qui reproduit de façon symbolique le paysage de la Jérusalem chrétienne, pour permettre aux chrétiens de faire l'expérience de ce lieu saint. C'est un modèle qui a été exporté dans d'autres parties du monde.

L'ICOMOS a demandé, dans son rapport intermédiaire, des informations complémentaires sur le rôle joué par le bien en tant que modèle exporté dans d'autres parties du monde, et notamment sur la façon dont son influence est démontrée de manière tangible. L'État partie a répondu en se référant au point de vue universitaire, et en fournissant des informations supplémentaires sur plusieurs églises construites à Goa, en Inde. Cependant, l'État partie a précisé qu'il ne possédait pas suffisamment d'informations pour faire la preuve d'une influence directe. L'État partie a également fourni de brèves informations sur l'influence du bien au sein du Portugal, en ce qui concerne les éléments immatériels, et sa vaste influence sur la dévotion, les pratiques religieuses et l'architecture au Brésil.

L'ICOMOS considère que l'influence documentée du sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga semble s'être limitée à un bien important au Brésil, le sanctuaire du Bon Jésus à Congonhas, ainsi qu'à des sanctuaires plus tardifs au Portugal. Cependant, les détails de cette influence et le rôle joué par le bien en tant que modèle pour d'autres sanctuaires à travers le monde sont absents et globalement, l'échange ne répond pas aux conditions de la valeur universelle exceptionnelle.

L'ICOMOS considère que le critère (ii) n'a pas été justifié.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le sanctuaire est un exemple extraordinaire de mont sacré, avec un aspect monumental sans précédent, défini par un récit complet et élaboré de la période de la vie de Jésus qui va de son entrée à Jérusalem jusqu'à sa crucifixion (la Passion du Christ). Il est exceptionnel par ses qualités architecturales et décoratives, reflétant l'art baroque, par son unité, qui produit une harmonie formelle et fonctionnelle, par l'emploi prédominant du granit pour sa construction, et par son impressionnante série de statues, le tout inscrit dans un parc verdoyant et des bois luxuriants. Le bien reflète également une ingéniosité technique, liée aux éléments structurels, mécaniques et hydrauliques, et une expression artistique, liée à l'architecture, la sculpture et la peinture.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un exemple exceptionnel d'ensemble paysager et architectural illustrant la Contre-Réforme au sein de l'église catholique en Europe. Cet ensemble est une composition baroque relativement ancienne, étendue et homogène, qui intègre architecture, sculpture, pièces d'eau et paysage, reflétant le récit élaboré de la Passion du Christ. La création de tels ensembles, des « nouvelles Jérusalem » symboliques, faisait partie intégrante de la Contre-Réforme et de ses efforts pour raviver la foi catholique, mise à mal à une époque où le protestantisme était en plein essor.

Cependant, des informations sur un aspect important, la signification de la végétation et du paysage vis-à-vis du lieu sacré, sont nécessaires pour parfaire la compréhension du bien.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv).

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv), mais que le critère (ii) n'a pas été justifié.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité du bien proposé pour inscription repose sur l'ensemble paysager et architectural du sanctuaire, représentant le modèle d'un mont sacré, spécifiquement le paysage de Jérusalem associé à la Passion du Christ, et sur la nécessité pour le bien de contenir tous les attributs nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle proposée. L'intégrité donne également la mesure du caractère intact du bien, et de la façon dont les pressions majeures sont gérées.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription conserve tous les attributs soutenant la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien. Le cadre physique historique du bien est resté pratiquement intact jusqu'à l'époque actuelle et, même s'il associe plusieurs stades d'évolution, l'ensemble a conservé son intégrité globale.

Les attributs essentiels du bien proposé pour inscription sont, dans l'ensemble, en bon état. Il est à noter qu'une nouvelle phase de travaux de conservation est en cours et qu'une autre est prévue, afin d'améliorer l'état de certaines structures ayant besoin d'attention et de la zone paysagère. Dans ce dernier cas, le parc et les bois présentent un certain nombre d'arbres morts et des variétés de plantes envahissantes dont il faut s'occuper.

Les pressions principales qui s'exercent sur le bien proposé pour inscription, expansion urbaine et fréquentation des lieux, sont gérées de façon appropriées, mais devraient néanmoins continuer de faire l'objet d'un suivi attentif. Les risques d'incendie représentent une autre pression importante, et si leur gestion est dans l'ensemble satisfaisante, des améliorations sont nécessaires, comme indiqué ci-dessus dans le résumé des facteurs affectant le bien.

Authenticité

L'authenticité du bien proposé pour inscription repose sur les attributs de sa valeur universelle exceptionnelle proposée, notamment la situation et le cadre du sanctuaire, sa forme et sa conception, reflétant le paysage chrétien symbolique de Jérusalem, son usage religieux continu, l'esprit du bien et le système de gestion basé sur la gestion à long terme de la confrérie.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription conserve sa localisation sur un mont, comme cela a toujours été le cas au cours de l'histoire, et que son cadre dominant la ville de Braga perdure, malgré l'expansion de la ville vers le sanctuaire au fil du temps. La forme et conception de l'ensemble ont évolué au fil des siècles, et nous n'avons qu'une compréhension limitée de ce qui reste actuellement de l'aménagement originel des plantations du paysage ou de la substance et de la signification qui leur sont associées. Par ailleurs, le bien proposé pour inscription présente la concrétisation entière, cohérente et harmonieuse du paysage chrétien symbolique de Jérusalem, basée sur une structure globale du sanctuaire datant du XVII^e siècle, et une architecture de style baroque du XVIII^e siècle.

Le bien est employé à des fins religieuses de façon continue depuis sa création et il est à noter que l'emploi touristique des lieux a augmenté à l'époque moderne.

La confrérie du Bon Jésus du Mont gère le bien depuis 1629 et continue à assurer cette tâche.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité ont été remplies, mais que les conditions d'authenticité n'ont pas été remplies à ce stade.

Évaluation de la justification de l'inscription

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv), mais que le critère (ii) n'a pas été démontré. L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité ont été remplies, mais que les conditions d'authenticité n'ont pas été remplies à ce stade.

Attributs / Caractéristiques

Les attributs du bien sont tous liés au thème central présent dans la valeur universelle exceptionnelle proposée : il s'agit d'un ensemble paysager et architectural constituant un mont sacré, qui reproduit symboliquement le paysage de la Jérusalem chrétienne, et illustre le récit élaboré de la Passion du Christ, les visiteurs pouvant faire l'expérience de cette représentation.

La localisation à flanc de colline et les éléments bâtis définissent la composition globale. Les autres éléments structureaux comptent des escaliers, des paliers, des murs de soutènement et de séparation, des jardins et des patios/belvédères. Les chapelles, qui présentent des scènes de la Passion et de la Résurrection du Christ, sont positionnées sur toute la longueur de la *Via Crucis* (le chemin de croix). L'église a une plus grande importance dans la hiérarchie et la fonction du bien, et comporte une représentation du Calvaire (le site où Jésus a été crucifié) au sein du maître-autel. Les hôtels étaient à l'origine des baraquements destinés aux pèlerins en visite.

Les attributs ornementaux, comme les fontaines et les statues, jouent un rôle essentiel pour ce qui est de comprendre le récit global présenté par le sanctuaire.

La compréhension limitée que nous avons de l'aménagement originel ou historique du paysage, notamment en ce qui concerne l'intégralité du plan de plantation, pose un problème pour ce qui est de l'identification des attributs.

Même si le funiculaire est un élément plus moderne, datant de 1882, il reflète une adaptation dans le cadre d'une fréquentation continue, religieuse et autre.

Les attributs immatériels incluent le programme religieux et le rôle que continue de jouer la confrérie dans la gestion du bien.

L'ICOMOS considère que les attributs identifiés contribuent à justifier l'inscription. Cependant, une interprétation plus complète et détaillée de l'évolution historique de l'aménagement du paysage est nécessaire, notamment en ce qui concerne le choix des plantes, ainsi que les modifications apportées aux choix des espèces et à l'agencement de ces attributs au fil du temps.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

La conservation du bien proposé pour inscription a nécessité plusieurs interventions au cours des vingt dernières années. Il y a eu des projets majeurs, comme le projet *Bom Jesus : Requalificar* (2014-2015), et le projet en cours *Bom Jesus : Requalificar II*, qui doit être achevé en 2020. Ce dernier fait appel à des spécialistes hautement qualifiés, comme les 20 à 40 spécialistes de la conservation et d'autres domaines, intervenant dans la conservation de l'intérieur de l'église. Les démarches de conservation entreprises font partie d'une approche structurée, et semblent appropriées jusqu'à présent.

La confrérie dispose également d'une équipe d'entretien efficace affectée au bien proposé pour inscription.

Le financement des travaux de conservation provient de différentes sources, comme la confrérie et son entité commerciale hôtelière, des programmes de l'Union européenne et des dons publics.

Un certain nombre de projets de conservation doivent être entrepris à l'avenir, dont ceux qui concernent le funiculaire, le café au bord du lac et l'Hotel do Elevador. En outre, même si la confrérie fait beaucoup d'efforts pour résoudre les problèmes relatifs aux bois, certains défis ne peuvent pas être relevés par manque de fonds.

Suivi

La confrérie a une approche systématique du suivi du bien proposé pour inscription, qui est structurée en fonction des attributs du bien. Elle fournit des indicateurs de suivi et le calendrier de ce suivi. Ces indicateurs généraux semblent en général satisfaisants, mais dans le cas des bois, les indicateurs employés ne sont pas étroitement liés à l'état réel des arbres existants.

De plus, on ne sait pas clairement si ces indicateurs seront utiles pour assurer le suivi des menaces identifiées, comme celles qui sont dues à l'expansion urbaine ou au développement.

L'ICOMOS considère que si les mesures de conservation sont, dans l'ensemble, appropriées, le défaut de financement de certains travaux est préoccupant. L'ICOMOS considère que l'approche du suivi est en général satisfaisante. Cependant, les indicateurs concernant les bois devraient être complétés pour aborder l'état réel des arbres actuels, et des indicateurs supplémentaires devraient être élaborés pour répondre aux menaces identifiées pesant sur le bien proposé pour inscription.

5 Protection et gestion

Documentation

La confrérie possède des archives considérables sur le bien proposé pour inscription, dont elle assure l'inventaire et la restauration, ce travail se poursuivant encore

aujourd'hui. La proposition d'inscription signale la nécessité urgente d'élargir l'attention accordée aux formats bibliographiques aux autres types de documents, tels que les dessins. Ces documents sont des témoignages essentiels liés à la construction et à l'évolution du bien.

Le plan de gestion se réfère à la nécessité de corriger l'inventaire de certains éléments du patrimoine, mais aucun détail n'est fourni.

Comme indiqué ci-avant, l'aménagement originel ou historique du paysage, notamment l'intégralité du plan de plantation, et sa signification en tant que lieu sacré doivent être davantage documentés.

Protection juridique

Le sanctuaire (l'église, les escaliers, les chapelles et le portique) et le funiculaire sont protégés juridiquement, respectivement en tant que bien d'intérêt public et monument d'intérêt public. En 2017, une procédure a été lancée pour étendre la classification du sanctuaire à l'intégralité du mont sacré, funiculaire compris, et pour obtenir son reclassement en tant que monument national. Il faudra probablement attendre jusqu'à la fin de l'année 2019 pour que ce reclassement soit effectif. Néanmoins, toutes les dispositions légales concernant la protection d'un monument national s'appliquent actuellement au bien proposé pour inscription.

Les instruments de protection du patrimoine s'appliquent aux niveaux national et local/municipal. La législation nationale fournit une protection au bien proposé pour inscription et à sa zone tampon.

La loi nationale essentielle est la loi-cadre relative à la politique, la protection et le régime de mise en valeur du patrimoine culturel (loi 107/2001), et le décret qui lui est associé, sur la définition de la procédure de classification des biens culturels immeubles, le régime des zones de protection et l'instauration des règles d'élaboration du plan de sauvegarde détaillé (décret-loi 309/2009). Les lois territoriales englobent la loi-cadre de politique publique concernant les terres, la planification territoriale et la planification urbaine (loi 31/2014) et décret (loi 80/2015).

Au niveau municipal, il y a également le plan directeur municipal de Braga (avis 11741/2015), qui contient des règles claires en ce qui concerne la protection du bien proposé pour inscription et de la zone tampon.

Système de gestion

La confrérie est responsable de la gestion du bien proposé pour inscription, y compris par le biais de l'entité commerciale contrôlée par le diocèse et la confrérie, responsable des hôtels.

La confrérie a un conseil d'administration, qui est l'organe dirigeant, exécutif et administratif, présidé par un juge-président nommé par l'archevêque primat. Le juge-président et un vice-président sont responsables de la

réalisation des travaux de construction, d'entretien et de réparation.

La confrérie dispose d'une équipe d'entretien permanente, qui compte des employés aux compétences spécialisées, comme les jardiniers, les électriciens et les plombiers. Elle passe des contrats avec des services spécialisés pour les travaux de conservation et de restauration, aussi bien pour les éléments bâtis que pour les arbres au sein du bien.

La confrérie a mis en place des partenariats collaboratifs avec deux entreprises spécialisées dans la conservation et la restauration du patrimoine, qui fournissent des services de conseil et de formation.

Le plan de gestion mis en œuvre comporte des informations de base sur la valeur universelle exceptionnelle proposée, l'authenticité et l'intégrité du bien proposé pour inscription. Les mécanismes de protection sont expliqués, de même que le modèle de gouvernance. Sont inclus les objectifs généraux du plan, les objectifs spécifiques concernant le sanctuaire, le parc et les bois, les mesures associées d'identification, de conservation, de mise en valeur et de réhabilitation, et les tâches associées. Des calendriers sont fournis, ainsi qu'un plan d'action et un plan de suivi.

La compréhension limitée des attributs associés à l'aménagement originel ou historique du paysage, notamment l'intégralité du plan de plantation, limite une gestion satisfaisante du paysage, qui devrait être guidée par cette compréhension.

Il convient de noter que le plan d'action ne contient pas tous les travaux de conservation, de restauration et de réhabilitation concernant le bien (sont absents, par exemple, les travaux déjà commencés et ceux qui sont en cours de planification). Le plan d'action a besoin d'être mis à jour et étayé par une évaluation plus complète des besoins des attributs qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle proposée.

En ce qui concerne la gestion des risques, la plus grande menace provient des incendies, surtout au vu de la zone environnante densément boisée. La confrérie a mis en place des dispositifs pour combattre le feu, et les services locaux de lutte contre les incendies sont conscients de l'importance du bien et ont des ressources en place pour combattre ce fléau. Cependant, il est entendu que de meilleurs liens institutionnels entre Braga et une municipalité adjacente, Guimarães, ainsi que d'autres parties intéressées, sont nécessaires pour fournir des solutions claires et précises au problème de la prévention des incendies et de la lutte contre le feu.

Gestion des visiteurs

Le plan d'action au sein du plan de gestion comprend une mesure liée à la préparation d'un programme culturel et touristique. Cette mesure comporte la promotion de conférences, la production de guides du visiteur, la

formation de guides touristiques, la création de centres d'information et l'élaboration d'une signalétique.

La confrérie est très consciente du nombre croissant de visiteurs au sein du bien proposé pour inscription et de son usage destiné à la fois aux activités religieuses et au tourisme. Ces dernières années, des mesures de gestion particulières ont été prises pour maîtriser l'accès et le stationnement des véhicules. La confrérie sait que des stratégies et des plans révisés seront peut-être nécessaires face à de nouvelles augmentations du nombre des visiteurs du fait de l'éventuelle inclusion du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS recommande que le plan de gestion soit complété, afin de pouvoir contrôler la fréquentation, y compris au sein du parc.

La confrérie envisage également la création d'un nouveau centre d'information. Le centre actuel sert à la fois aux visiteurs religieux et aux touristes, et il y a également une exposition sur l'importance du bien et sur la proposition d'inscription au patrimoine mondial.

Implications des communautés

La confrérie a mené une politique de conservation et de mise en valeur du bien proposé pour inscription. Il y a eu une focalisation intense sur la mobilisation de la communauté locale, comprenant à la fois les citoyens et les institutions de Braga. La communauté s'identifie fortement au sanctuaire. Par conséquent, il y a eu un soutien important apporté à la proposition d'inscription du bien.

Comme indiqué précédemment, une exposition au sein du bien se concentre sur la proposition d'inscription au patrimoine mondial.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

La protection et la gestion du bien proposé pour inscription est bonne, dans l'ensemble, y compris pour ce qui est des archives documentaires existantes, de la protection juridique et du système de gestion. Cependant, en référence au paysage culturel, une compréhension plus complète des attributs du paysage du bien, associés à l'aménagement originel ou historique, et de leur signification, est nécessaire.

Dans le cas de la documentation, l'inventaire du bien doit être amélioré, de même que l'archivage de la totalité des documents relatifs au bien.

Pour ce qui est de la gestion, les liens institutionnels entre les deux municipalités et les autres parties prenantes doivent être améliorés en ce qui concerne la prévention des incendies et la lutte contre le feu.

Le plan d'action doit être mis à jour pour incorporer tous les travaux en cours et prévus, et étayé par une évaluation plus complète des besoins des attributs qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle proposée.

La fréquentation du bien et les impacts potentiels qui y sont liés doivent faire l'objet d'un suivi étroit, surtout si le nombre de visiteurs augmente, dans le cas où le bien serait inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le plan de gestion doit être complété, afin de pouvoir contrôler la fréquentation des visiteurs, y compris au sein du parc.

L'ICOMOS considère que les conditions nécessaires à la protection et à la gestion des édifices ne sont pas complètement appropriées à ce stade. La compréhension limitée des attributs du paysage – en tant que paysage culturel – liés à l'aménagement originel ou historique, et de leur signification, n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, des améliorations devraient être apportées à la documentation, aux dispositions institutionnelles portant sur la prévention des incendies et la lutte contre le feu, et au suivi de l'impact des visiteurs.

6 Conclusion

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative du sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv), mais que le critère (ii) n'a pas été justifié. Les conditions d'intégrité ont été remplies, mais les conditions d'authenticité n'ont pas été remplies à ce stade.

Les conditions de protection et de gestion des édifices ne sont pas entièrement appropriées à ce stade. Dans le cas du paysage, la compréhension apparemment limitée des attributs du paysage, liés à l'aménagement originel ou historique n'est pas satisfaisante. En outre, des améliorations devraient être apportées à la documentation, aux dispositions institutionnelles concernant la prévention des incendies et la lutte contre le feu, ainsi qu'au suivi de l'impact de la fréquentation.

Les délimitations et la zone tampon proposées sont appropriées.

L'état de conservation est bon, dans l'ensemble, après une vingtaine d'années de travaux continus portant sur la conservation et la restauration du bien. Un important projet de conservation, en cours, doit encore être achevé et certaines zones du bien nécessitent toujours qu'on leur accorde de l'attention. Une nouvelle phase de travaux est prévue. Son financement doit être obtenu pour que ces travaux puissent être entrepris rapidement.

Les principaux facteurs affectant le bien sont l'expansion et le développement urbains, les incendies et la pression exercée par les visiteurs.

En ce qui concerne le suivi, l'approche globale est, dans l'ensemble, satisfaisante. Cependant, des indicateurs supplémentaires sont nécessaires pour ce qui est des bois, et pour faire face aux menaces qui pèsent sur le bien.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

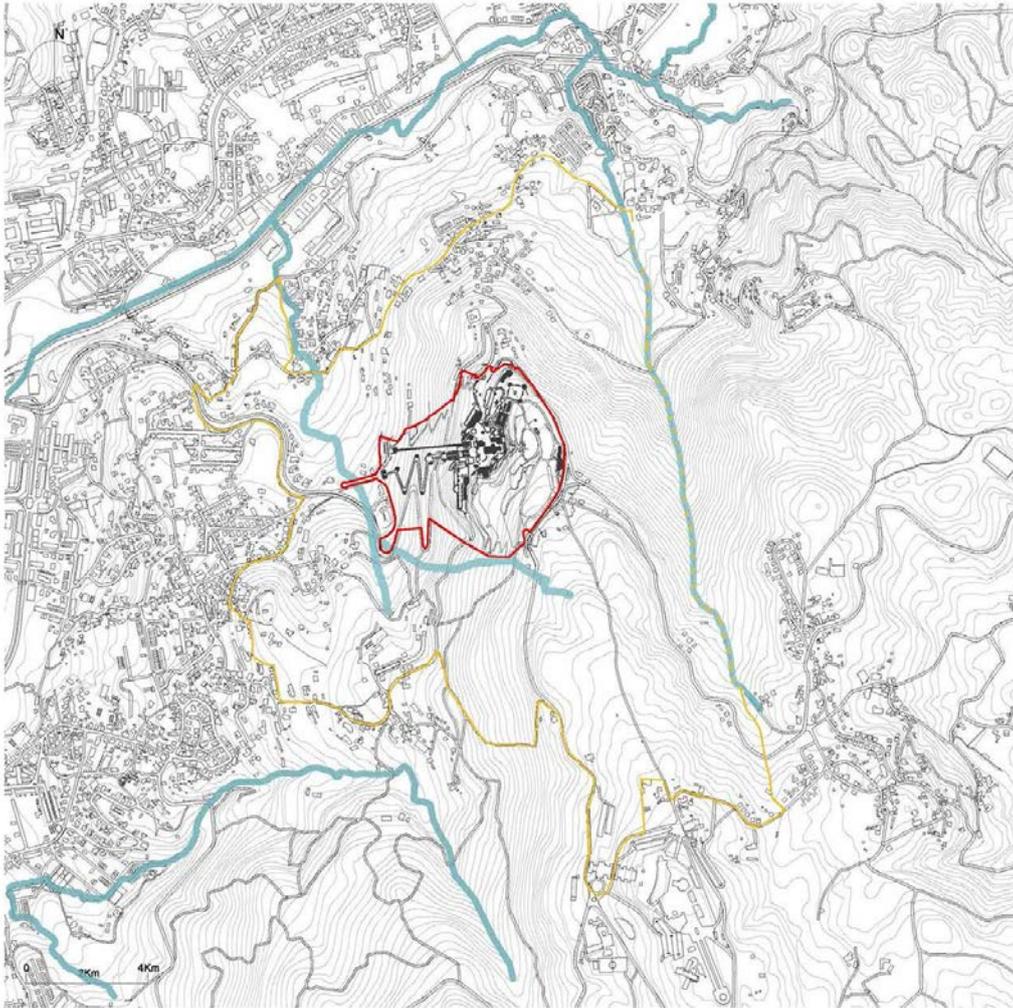
L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription du sanctuaire du Bon Jésus du Mont à Braga, Portugal, soit **renvoyée** à l'État partie afin de lui permettre de :

- réaliser une étude du paysage montrant l'histoire des bois, parcs et jardins du mont sacré, grâce à une série de cartes. Cette étude doit éclairer autant que possible la signification de la végétation et du paysage vis-à-vis du lieu sacré,
- élaborer une interprétation plus complète et détaillée du choix des plantes, ainsi que des modifications apportées au choix des espèces et à l'agencement de ces attributs au fil du temps, en complétant les attributs du paysage en fonction de ce travail, et en utilisant ces informations pour mettre à jour le plan de gestion du paysage ;

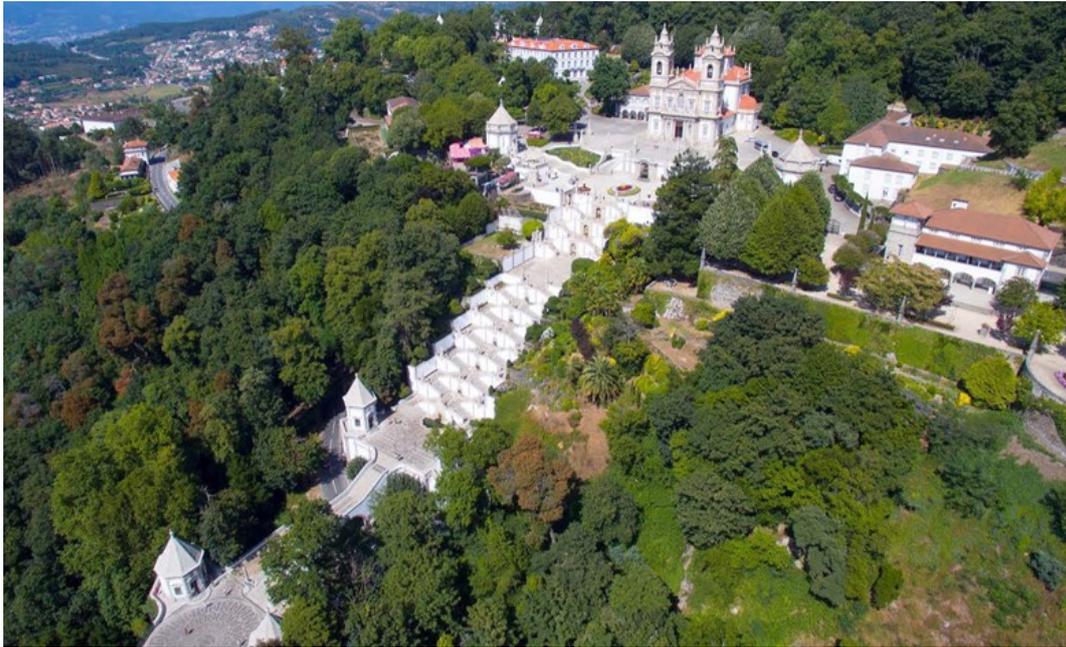
Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) améliorer la documentation en corrigeant l'inventaire des éléments du patrimoine et en archivant la totalité des documents ; améliorer le plan d'action de façon à inclure tous les travaux en cours actuellement et ceux qui sont prévus ; et améliorer les liens institutionnels entre les deux municipalités et les autres parties prenantes en ce qui concerne la prévention des incendies et la lutte contre le feu,
- b) finaliser le processus de classement de la totalité du site en tant que monument national,
- c) obtenir le financement nécessaire pour entreprendre rapidement les futurs travaux de conservation prévus,
- d) compléter un plan de gestion afin de pouvoir contrôler la fréquentation des visiteurs, notamment au sein du parc,
- e) développer des indicateurs de suivi supplémentaires pour faire face aux menaces identifiées pesant sur le bien (y compris les bois) ; assurer le suivi des menaces potentielles pesant sur le bien, comme l'expansion et le développement urbains, ainsi que l'impact des visiteurs, et y répondre,
- f) fournir un engagement ferme et plus précis concernant la date de suppression du bar en terrasse ;



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne



Patio circulaire et escalier des Cinq Sens



Sanctuaire du Bon Jésus du Mont



Maître-autel